



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'animation rurale

Question écrite n° 32912

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la réduction des crédits accordés aux foyers ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural (FNFR). Dans son discours de Batz, le 24 juillet 2008, le Président de la République a rendu hommage aux acteurs de l'éducation populaire en déclarant que «la France a besoin de l'éducation populaire», qu'il «soutiendra l'éducation populaire de façon totale» et que «vous, les éducateurs, faites un travail remarquable». Pourtant, la réduction drastique des crédits de l'État à la FNFR menace la pérennité de cette fédération et des actions engagées par les 3 000 associations adhérentes. Le projet de loi de finances pour 2009 supprime l'intégralité du soutien au titre du développement rural, soit 340 000 €, la baisse du soutien du ministère de la culture et de la communication, du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ainsi que la suppression du financement du fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) du ministère de l'agriculture et de la pêche. Au total, les subventions pour l'animation des foyers ruraux seront en baisse de 500 000 €. Il s'agit d'un désengagement sans précédent de l'État dans les actions de formation, de réflexion, de mutualisation et de valorisation des pratiques au bénéfice des territoires ruraux. Cette orientation s'inscrit manifestement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et d'une rigueur budgétaire qui vont précariser l'ensemble du tissu associatif local, départemental et national (fédérations). Quant aux discours sur l'éducation populaire, ils sont en totale contradiction avec les actes. Les conséquences de ces arbitrages budgétaires seront désastreuses au niveau social, économique et pour la cohérence territoriale. C'est pourquoi, il lui demande une prise en compte des inquiétudes exprimées par l'attribution de crédits permettant de maintenir les indispensables actions engagées par le réseau des foyers ruraux et des associations d'animations et de développement rural (FNFR).

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures et établissements qu'il soutient dans l'ensemble du champ culturel. L'élargissement du public est par ailleurs, pour ce réseau d'organismes répartis sur tout le territoire, un enjeu majeur. Le ministère développe par ailleurs un dialogue interministériel nourri avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice, afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent fortement la dimension culturelle, dans une politique Gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'intervention prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, de favoriser la constitution de réseaux et de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles, en liaison avec les collectivités territoriales. Elle articule son action en liaison avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement les fédérations d'éducation populaire, onze d'entre elles, notamment la Fédération nationale des foyers ruraux, ont signé une convention triennale d'objectifs avec le ministère de la culture et de la

communication. Ces conventions triennales permettent de soutenir financièrement les têtes de réseau et de développer des actions de formation et de sensibilisation à la culture. Elles s'achèveront à la fin de l'année et la tenue prochaine d'un conseil national culture et éducation populaire permettra de définir avec ces fédérations les nouveaux objectifs que nous fixerons ensemble pour une nouvelle convention 2009-2011. Enfin, cette année et dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, le ministère de la culture et de la communication soutiendra de nombreux projets associatifs ancrés sur les territoires et porteurs de projets culturels, au titre du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32912

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8920

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10677